

SÉLECTION INTERNATIONALE - LETTRES 2019
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45 rue d'Ulm - 75005 PARIS

Épreuve orale de spécialité. Études classiques
Vêtement et jugement moral à Rome

En vous appuyant sur les trois textes ci-dessous, vous montrerez le lien entre le vêtement et le jugement moral à Rome. Vous tâcherez de formuler des conclusions personnelles faisant la synthèse des textes présentés et tâchant de les dépasser. En cas de besoin, vous pouvez citer d'autres textes écrits par d'autres auteurs.

Votre exposé oral durera 20 minutes. Pendant les 10 minutes restantes, les examinateurs vous poseront des questions complémentaires sur le sujet.

Texte 1 : Récusation des accusations de débauche en Asie visant Muréna

Hic vero, iudices, et fuit in Asia et viro fortissimo, parenti suo, magno adiumento in periculis, solacio in laboribus, gratulationi in victoria fuit. Et si habet Asia suspicionem luxuriae quandam, non Asiam numquam vidisse sed in Asia continenter vixisse laudandum est. Quam ob rem non Asiae nomen obiciendum Murenae fuit ex qua laus familiae, memoria generi, honos et gloria nomini constituta est, sed aliquod aut in Asia susceptum aut ex Asia deportatum flagitium ac dedecus. Meruisse vero stipendia in eo bello quod tum populus Romanus non modo maximum sed etiam solum gerebat virtutis, patre imperatore libentissime meruisse pietatis, finem stipendorum patris victoriam ac triumphum fuisse felicitatis fuit. Male dicto quidem idcirco nihil in hisce rebus loci est quod omnia laus occupavit.

[13] Saltatorem appellat L. Murenam Cato. Maledictum est, si vere obicitur, vehementis accusatoris, sin falso, maledici conviciatoris. Qua re cum ista sis auctoritate, non debes, M. Cato, adripere maledictum ex trivio aut ex scurrarum aliquo convicio neque temere consullem populi Romani saltatorem vocare, sed circumspicere quibus praeterea vitiis adfectum esse necesse sit eum cui vere istud obici possit. Nemo enim fere saltat sobrius, nisi forte insanit, neque in solitudine neque in convivio moderato atque honesto. Tempestivi convivi, amoeni loci, multarum

Oui, juges, il a accompagné son père en Asie, et la présence de son fils a été pour cet illustre guerrier un secours puissant dans les périls, une consolation dans les fatigues, un nouveau sujet de bonheur dans la victoire. Si le nom seul de l'Asie éveille le soupçon de mollesse, ce qui est digne d'éloges, ce n'est pas de n'avoir jamais vu l'Asie, mais d'avoir su y vivre dans une sage modération.

Qu'on ne reproche donc pas l'Asie à Muréna, puisque cette contrée a illustré sa famille, immortalisé sa race, couvert son nom d'honneur et de gloire. Il faudrait le convaincre d'avoir contracté en Asie ou rapporté d'Asie quelque vice déshonorant. Mais au contraire, avoir fait ses premières armes dans une guerre importante, la seule même que le peuple romain eût alors à soutenir, c'est une preuve de courage; y avoir servi avec dévouement sous les drapeaux paternels, c'est de la piété filiale; avoir vu terminer ses campagnes par la victoire et le triomphe d'un père, c'est du bonheur. Dans cette partie de sa vie, il n'y a point de place pour la médisance: il n'y en a que pour l'éloge.

[13] Caton traite Muréna de danseur. Si ce reproche est fondé, le mot est d'un accusateur plein de fiel; s'il est faux, c'est une injurieuse calomnie. Aussi, un homme dont le témoignage est aussi imposant que le vôtre, Caton, ne doit pas ramasser les mauvaises plaisanteries qui traînent dans les places, ou qui échappent à l'ivresse de vils

deliciarum comes est extrema saltatio. Tu mihi adripis hoc quod necesse est omnium vitiorum esse postremum, relinquis illa quibus remotis hoc vitium omnino esse non potest? Nullum turpe convivium, non amor, non commissatio, non libido, non sumptus ostenditur, et, cum ea non reperiantur quae voluptatis nomen habent quamquam vitiosa sunt, in quo ipsam luxuriam reperire non potes, in eo te umbram luxuriae reperturum putas?

bouffons, et qualifier si légèrement de danseur un consul du peuple romain : il doit considérer auparavant tous les vices qu'un pareil reproche, quand il est juste, peut faire supposer. En effet, un homme sobre ne s'avise guère de danser, à moins d'avoir perdu la raison ; il ne le fait, ni quand il est seul, ni dans un repas honnête et frugal. Dans les festins prolongés, dans les lieux où tout invite au plaisir, la danse est le dernier des excès qu'on se permette. Et vous, Caton, vous commencez par nous imputer un vice qui ne peut être que la suite de tous les autres ; et vous ne parlez point de ceux sans lesquels il est impossible d'y croire. Vous ne nous montrez ni festins honteux, ni folles amours, ni dissolution, ni débauche, ni profusions ; et dans la vie d'un homme où vous ne trouvez ni plaisirs coupables, ni rien de ce qui s'appelle volupté, vous croyez trouver l'ombre de la débauche où la débauche elle-même n'existe pas! (trad. Nisard)

Texte 2. L'apparence de Caligula (Suétone, *Vie de Caligula*, 52, 1-3)

Vestitu calciatuque et cetero habitu neque patrio neque civili, ac ne virili quidem ac denique humano semper usus est. Saepe depictas gemmatasque indutus paenulas, manuleatus et armillatus in publicum processit; aliquando sericatus et cycladatus; ac modo in crepidis vel coturnis, modo in speculatoria caliga, nonnumquam socco muliebri; plerumque vero aurea barba, fulmen tenens aut fuscina aut caduceum deorum insignia, atque etiam Veneris cultu conspectus est. Triumphalem quidem ornatum etiam ante expeditionem assidue gestavit, interdum et Magni Alexandri thoracem repetitum e conditorio eius.

(1) Ses vêtements, sa chaussure et sa tenue en général n'étaient ni d'un Romain ni d'un citoyen, ni même d'un homme. (2) Souvent il endossait des casaques bigarrées et couvertes de pierreries, et se montrait ainsi en public avec des manches et des bracelets. Quelquefois il portait des robes de soie arrondies et traînantes. Il mettait tour à tour des sandales ou des cothurnes, des chaussures militaires ou des brodequins de femme. D'ordinaire il paraissait avec une barbe d'or, tenant en main les insignes des dieux, la foudre, le trident ou le caducée. On le vit aussi avec les attributs de Vénus. (3) Il portait habituellement les ornements du triomphe, même avant son expédition, et de temps en temps la cuirasse d'Alexandre le Grand qu'il avait fait tirer de son tombeau. (trad. Cabaret-Dupaty/Poucet)

Texte 3. Remarques méthodologiques sur l'histoire du vêtement

Jusqu'au début du XIX^e siècle, il n'y a pas eu, à proprement parler, d'Histoire du Costume, mais seulement des études d'archéologie antique ou des recensions d'habits par qualité. A l'origine, l'Histoire du Costume a été un fait essentiellement romantique, soit qu'il s'agît de fournir aux artistes, peintres d'époque ou hommes de théâtre, les éléments figuratifs de la « couleur locale » nécessaire à leurs œuvres, soit que l'historien s'efforçât d'établir une équivalence entre la forme vestimentaire et l' « esprit général » d'un temps ou d'un lieu (*Volkgeist*, *Zeitgeist*, *spirit of the time*, caractère moral, ambiance, style, etc.). Les travaux proprement scientifiques sur le costume sont apparus vers 1860 ; ce sont des travaux d'érudits, d'archivistes comme Quicherat, Demay ou Enlart, d'ordinaire médiévistes ; leur propos principal est de traiter le costume comme une addition de pièces, et la pièce vestimentaire elle-même comme une sorte d'événement historique, dont il convient avant tout de dater l'apparition et de donner l'origine circonstancielle. Ces travaux prévalent encore aujourd'hui, dans la mesure où ils continuent d'inspirer les innombrables histoires vulgarisées qui foisonnent, en liaison avec le développement du mythe commercial de la mode. L'Histoire du Costume n'a pas encore bénéficié du renouveau des études historiques survenu en France depuis une trentaine d'années : la dimension économique et sociale de l'Histoire, les rapports du vêtement et des faits de sensibilité tels que Lucien Febvre les a définis, l'exigence d'une saisie idéologique du passé comme peuvent la postuler les historiens marxistes, c'est en fait toute la perspective institutionnelle du costume qui fait encore défaut ; lacune d'autant plus paradoxale que le vêtement est objet à la fois historique et sociologique, s'il en fût.

R. Barthes, « Histoire et sociologie du vêtement, quelques observations méthodologiques »,
Revue des Annales, 1957, 12-3, p. 430-441, p. 430.
